

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.262
5 novembre 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à l'Hôtel de Crillon, Paris,
le lundi 5 novembre 1951, à 16 heures.

SOMMAIRE :

- 1) Questions administratives
- 2) Date de la remise au Secrétaire général du rapport de la Commission

PRESENTS :

<u>Président</u>	: M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres</u>	: M. MARCHAL	France
	: M. ARAS	Turquie
<u>Suppléants</u>	: M. BARCO	Etats-Unis d'Amérique
	M. de NICOLAY	France
	M. TEPEDELEN	Turquie
<u>Secrétariat</u>	: M. de AZCARATE	Secrétaire principal

Avant de passer à l'ordre du jour, les membres de la Commission et le Secrétaire principal donnent tour à tour un bref compte rendu des conversations qu'ils ont eues, chacun de leur côté, avec les représentants de plusieurs délégations. Il ressort de ces conversations qu'avant de répondre à la lettre de la Commission en date du 31 octobre, le représentant d'Israël voudrait s'entretenir avec le Ministre des Affaires étrangères d'Israël qui doit arriver à Paris le lendemain, et il demande de différer sa réponse de 24 heures. D'autre part, les représentants de l'Egypte, de la Syrie et du Liban ont demandé, eux aussi, quelques jours de délai pour répondre à cette lettre.

Les membres de la Commission décident de donner une suite favorable à ces demandes.

1) QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Le SECRETAIRE PRINCIPAL explique que les travaux de la conférence soulèvent deux problèmes administratifs. En effet, les réunions d'un organisme des Nations Unies en dehors du champ de ses activités, et donc toute prolongation de ces réunions doivent être autorisées par le Secrétaire général. Dans le cas présent, la Commission va être obligée de prolonger son séjour pour terminer les travaux de la conférence et pour rédiger son rapport. Il semble que cette prolongation de séjour sera autorisée. Quant au maintien de la Commission à Paris, et en attendant et pendant le débat à l'Assemblée générale sur la question de la Palestine, il devra faire également l'objet d'une autorisation, mais le Secrétaire principal ne peut assurer qu'elle sera accordée. Il faudrait que la Commission prît une décision dans ce sens et la soumette à l'approbation du Secrétaire général.

Le PRESIDENT croit qu'il se pose, en l'occurrence, une question de principe. Il est évident en effet, et l'expérience l'a démontré, que la présence des membres de la Commission au moment du débat à l'Assemblée générale sur la question de Palestine, est nécessaire, car il est important que ceux-ci puissent rester en rapport avec leurs délégations nationales respectives à l'Assemblée générale.

Sur la proposition du représentant de la France, il est décidé que le Secrétaire principal en traitant avec le Secrétaire général des questions administratives relatives au séjour de la Commission à Paris, réservera

toute possibilité de séjour de la Commission dans cette ville, en attendant et pendant le débat sur la question de Palestine à l'Assemblée générale.

2) DATE DE LA REMISE AU SECRETAIRE GENERAL DU RAPPORT
DE LA COMMISSION

Le SECRETAIRE PRINCIPAL indique que le Bureau du Secrétaire général a insisté pour que le rapport de la Commission soit remis au Secrétaire général le plus tôt possible, afin que l'on ne se trouve pas en difficulté au cas où la question de la Palestine serait une des premières questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Secrétariat a donc rassemblé les matériaux nécessaires à la préparation du rapport, dont il est en train de rédiger un premier projet qui pourra être présenté dès le lendemain à la Commission. Ce projet comprendra trois parties : tout d'abord un exposé de l'activité de la Commission depuis la date de son dernier rapport périodique, puis une seconde partie consacrée aux travaux de la conférence ; enfin, les conclusions de la Commission. Au cas où la conférence se prolongerait, ce document serait présenté sous forme de rapport périodique et il serait indiqué que les travaux de la conférence se poursuivent.

Après un échange de vues au cours duquel M. Marchal fait observer que la Commission devrait tenir une réunion avec l'Office de secours et de travaux avant que les deux organismes terminent leurs rapports respectifs, il a été décidé que le Secrétaire principal prendra toutes dispositions en vue d'organiser cette réunion et fera savoir au Secrétaire général que la Commission pense être en mesure de lui remettre son rapport au cours des derniers jours du mois de novembre.

La séance est levée à 17 heures